

Compte Rendu du Conseil municipal du 8 octobre 2021

Présents : M. Jean-Claude Pichon, M. Daniel Poctier, Mme Stéphanie Castaldi, Mme Elodie Pieuchot, M. Bernard Brune, M. Pascal Magnin, M. Dominique Dupont, M. Patrick Maraux, M. Adrien Periat, M. Gaëtan Caron.

Absent excusé: M. Jean-Philippe Macchioni
Secrétaire de séance : M. Adrien Periat

Validation des attributions de compensation reversées à la CCVA, 43853,81 € représentant la contribution au SDIS et à la mutualisation du personnel.

Validation fonds de concours à percevoir 10784 € en justifiant 21568 € d'investissements

Un agent recenseur est recruté par la commune

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire.

Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Affouage

Le montant de l'affouage 2021 est de 7 euros le stère pour environ 10 stères ou 20 stères suivant le nombre d'affouagistes inscrits.

Il aura lieu sur les parcelles 7 et 8

Il est rappelé que le règlement de l'affouage oblige les affouagistes à souscrire une assurance responsabilité civile.

Le règlement uniquement par chèque au nom du trésor public se fera le jour du tirage des lots.

LA DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 22 OCTOBRE

(Se munir de votre attestation d'assurance)

La date d'attribution des lots sera communiquée individuellement dès le marquage réalisé

CIMETIERE Reprise de concessions à l'abandon

Les procès verbaux du (6/03/2015-7/3/2016-12/3/2021) constatant l'état d'abandon manifeste des concessions confirme qu'il s'agit bien de concessions ayant cessé d'être entretenues depuis le premier procès-verbal en date du 6 mars 2015 et dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu depuis 10 ans.

La commune procédera à la récupération de celles-ci (Délibération municipale)

Hespérides

Aucune solution n'était apportée par les services de l'état, les six mois d'affichage écoulés avisant la population de la nature de bien vacant sans maître de la maison dite des Hespérides, le tribunal ayant désigné un office notarial comme curateur, ce dernier propose à la commune la donation de l'immeuble sis 33 grande rue, moyennant les frais inhérents à son acquisition. Le conseil approuve cette donation

Le chemin forestier dit de la Reverotte est réalisé à 70 %

Essais et tests d'extinction de l'éclairage sur une partie de la nuit.

Une réflexion a été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public.

Prochain conseil

Le 19 novembre

